



LE PASSAGE AU SELF

- de 11h00 à 13h00 en deux services ;
- le soir à 19h00 pour les internes ;
- des repas adaptés sont proposés selon les régimes alimentaires ;
- des pique-niques sont fournis pour les sorties scolaires.

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	
DP4						
DP5						
INT4						
INT5						

L'accès au self s'effectue par carte elle est offerte aux 6èmes et aux nouveaux élèves



EN CAS DE PERTE OU DE DÉGRADATION,

il faut renouveler sa carte.

Coût : 4€



service de restauration



Pour plus d'informations, contactez-nous

05.54.59.02.40
rue Gabriel Tarde
24200 Sarlat-la-Canéda
intendance.0240121b@ac-bordeaux.fr

www.college-la-boetie.fr



- UNE RESTAURATION 100% BIO,
- LABELLISÉE ÉCOCERT NIVEAU 3 MENTION EXCELLENCE.



- DES PRODUITS BIO, LOCAUX ET FAITS MAISON ;
- DES MENUS VALIDÉS PAR UNE DIÉTÉTICIENNE EN COMMISSION ;
- UNE SENSIBILISATION AU GASPILLAGE ALIMENTAIRE ;
- UN COLLÈGE INSCRIT DANS LE PROGRAMME "LAIT ET FRUITS À L'ÉCOLE".





LES MOYENS DE PAIEMENT



- Les factures sont envoyées **par courriel** chaque trimestre
- le règlement se fait par **prélèvement automatique mensuel** ;
si vous ne pouvez pas souscrire au prélèvement automatique, veuillez contacter le service des frais scolaires ;
- **des remises d'ordre** s'appliquent en cas d'absence justifiée, à partir de 3 jours consécutifs.



LES TARIFS

- Votés chaque année par le conseil départemental de la Dordogne
↓ *Ci-dessous, les tarifs pour 2026, susceptibles d'être réévalués en 2027*



LES AIDES

LES BOURSES

- Vous pouvez demander votre dossier de **bourse** dès la rentrée de septembre.
- Le secrétariat des élèves et le service des frais scolaires sauront vous guider dans votre démarche.

LE FOND SOCIAL

- En cas de difficulté ponctuelle, des aides complémentaires existent
- Contactez l'assistante du service social du collège pour vous accompagner



LES RÉGIMES

- DP4 : demi-pensionnaire 4 jours
- DP5 : demi-pensionnaire 5 jours
- INT4 : interne 4 jours
- INT5 : interne 5 jours
- EXT : peut manger occasionnellement

Attention : Le régime de sortie R1 / R2 n'est pas associé à la restauration



CHANGEMENT DE RÉGIME

- Le régime peut être modifié en **début de trimestre**

Régime	ÉLÈVE BOURSIER				ÉLÈVE NON BOURSIER			
	Coût annuel	trimestre 1 SEPT.-DEC.	trimestre 2 JANV.-MARS	trimestre 3 AVR.-JUIN	Coût annuel	trimestre 1 SEPT.-DEC.	trimestre 2 JANV.-MARS	trimestre 3 AVR.-JUIN
DP4	430,56 €	167,44 €	131,56 €	131,56 €	459,36 €	178,64 €	140,36 €	140,36 €
DP5	493,20 €	191,80 €	150,70 €	150,70 €	529,20 €	205,80 €	161,70 €	161,70 €
INT4	1 1139,04 €	442,96 €	348,04 €	348,04 €	1 196,64 €	465,36 €	365,64 €	365,64 €
INT5	1 303,20 €	506,80 €	398,20 €	398,20 €	1 375,20 €	534,80 €	420,20 €	420,20 €
Ticket occasionnel	4,30 €				4,50 €			